

cident qui exalte le *T'ien Tchou* (Seigneur du Ciel), elle est également contraire à l'orthodoxie [de nos livres sacrés] et ce n'est que parce que ses apôtres connaissent à fond les sciences mathématiques que l'Etat les emploie: gardez-vous bien de l'ignorer¹. »

Son fils se montra l'adversaire du christianisme, peut-être choisit-il, suivant une fréquente tradition, une politique différente de celle de son père; il est plus probable que plusieurs membres de la famille impériale, sans doute même quelques-uns de ses frères, étaient chrétiens, et lui ayant témoigné leur hostilité, il voulut se venger sur eux, sur les missionnaires qui les avaient convertis et sur leurs coreligionnaires. Le moindre incident devait servir de prétexte à une persécution.

Elle commença en juillet 1723, dans le Fou Kien, à Fou Ngan hien, dépendant de Fou Ning tcheou, dans une Chrétienté dirigée par les Dominicains espagnols BLAZ DE LA SIERRA et Eusebio OSTOT, venus des Philippines, à la suite d'accusations portées contre eux par un bachelier renégat, devant le *tche hien* de Fou Ngan, qui saisit de l'affaire le *Tsoung tou* MOUAN PAO; celui-ci ordonna d'interdire la religion chrétienne et de fermer les églises et le 17^e jour de la 12^e lune de la 1^{re} année Young Tcheng (12 janvier 1724), il adressait à l'Empereur un mémoire pour lui demander d'étendre la prohibition dans tout l'empire. Le Ministère des Rites, saisi de la requête, rendit un avis conforme et l'empereur en conséquence publia le décret suivant :

« Les hommes d'Occident (les missionnaires) sont des étrangers qui, depuis de longues années, habitent les provinces. A présent, le susdit vice-roi nous ayant présenté un mémoire, Nous priant de les faire partir [pour Macao], Nous craignons que les autorités provinciales ne leur causent témérairement des embarras. Nous ordonnons qu'on expédie [de Pe King] aux vice-rois et aux gouverneurs de province, des ordres écrits pour qu'au moment du voyage des missionnaires, ils leur fixent un délai soit d'une demi-année, soit de plusieurs mois, leur enjoignant de se retirer

1. Traduction de T. PIRY, pp. 126-127.